Itinéraire

Départ : SOULOM
Arrivée : SOULOM
Communes : 1. Villelongue
2. Chèze
3. Cauterets
4. Saligos
5. Sazos
6. Sassis
7. Luz-Saint-Sauveur
8. Gavarnie-Gèdre

Profil altimétrique

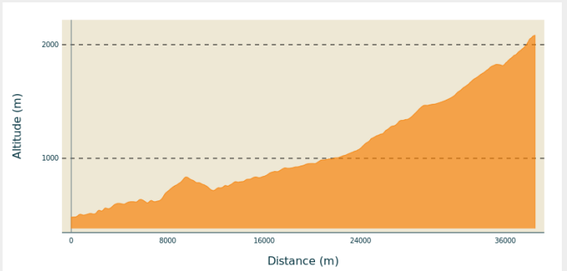

Altitude min 483 m Altitude max 2082 m

Le Cirque de Gavarnie, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, compte aussi 2 autres cirques, Estaubé et Troumouse. Cet ensemble frontalier adressé aux canyons espagnols d'Ordessa vous offre des Paysages de montagne exceptionnels.
La montée au Cirque de Troumouse vous mènera, après le hameau d'Héas, à 2092 m d'altitude. De là, vous serez au pied d'un des sommets emblématique du massif, la Muria.

Sur votre chemin...

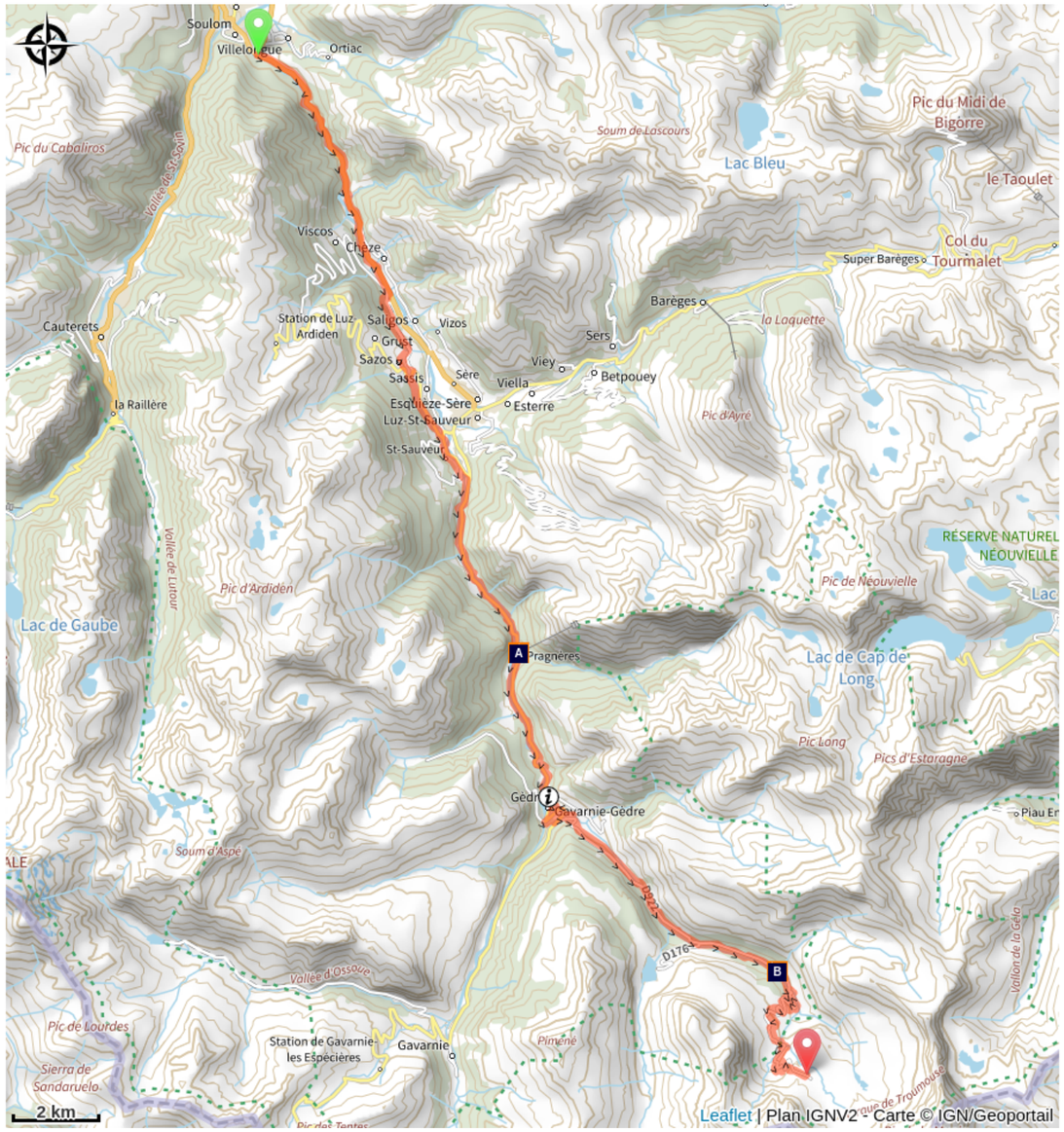

Centrale hydroélectrique de Pragnères (A)

La chapelle de Héas (B)

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Renseignements : 65120 GEDRE
Téléphone : 05 62 92 48 05

- Période conseillée : de début juin à fin octobre (selon les chutes de neige - route fermée en hiver et une partie du printemps).
> Connaître l'état d'ouverture des routes.

- Quelques chiffres :
Cirque de Troumouse (2092 m) - hors catégorie (depuis Gèdre).
Pente moyenne 7 % - pente max : 9 %.

La montée au cirque de Troumouse

Vallée d'Argelès-Gazost / Hautacam - Villelongue

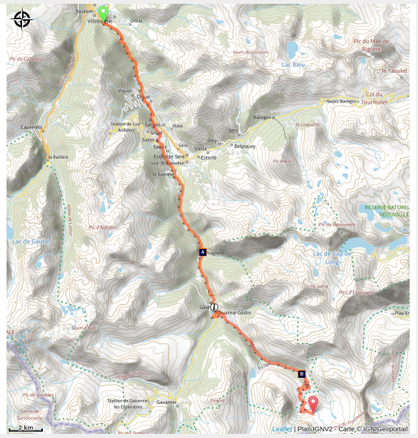

Une balade sportive qui vous mènera directement aux portes du cirque de Troumouse.

Une montée sportive dans la célèbre vallée de Gavarnie, site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Deux montées possibles : Col des Tentes ou cirque de Troumouse.

Infos pratiques

Pratique : Cyclo

Durée : 4 h 30

Longueur : 38.5 km

Dénivelé positif : 1829 m

Difficulté : Très difficile

Type : Aller-retour

Sur votre chemin...

Centrale hydroélectrique de Pragnères (A)

Située à proximité du village de Gèdre (en direction de Gavarnie), la centrale EDF de Pragnères est une usine emblématique pour la production hydroélectrique dans le massif pyrénéen. Des visites guidées sont proposées en complément d’une expérience de réalité virtuelle à la découverte des différentes infrastructures construites par cette industrie.
Visites sur réservation (payant) : www.valleesdegavarnie.com

La chapelle de Héas (B)

Lieu de miracles, Héas est un sanctuaire déjà connu en 1349. Une chapelle fut détruite et reconstruite plusieurs fois (notamment en 1915 à cause d'une avalanche). Elle est située au pied du Cirque de Troumouse à 1500m d'altitude.

La légende raconte l’histoire suivante…
La tradition rapporte que dans des temps très anciens, des bergers virent deux blanches colombes se poser près d'une fontaine, à quelques pas du torrent. Le phénomène se répétant, les bergers les suivirent du regard. Une colombe se dirigea sur le clocher de Poueylaün, tandis que l'autre vint se poser au lieu même de la chapelle actuelle. Nos bergers furent convaincus que par ce signe, la Vierge Marie manifestait sa volonté de voir élever en ce lieu une chapelle.

Crédit photo : Pierre Meyer

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : Contact

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : Réglementation du Parc national des Pyrénées

Le décret instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :
- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie …
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d’escalade …
- interdites : chasse, feu, chien, vélo …

Au-delà de la règlementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d’Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique de Gèdre
Place de la Bergère, 65120 GEDRE

infotourisme@valleesdegavarnie.com
Tel : +33 (0)5 62 92 48 05
https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/gavarnie-gedre